



MAIRIE DE GALLUIS

AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL ZONE - A-B-C-D-H

Par application de l'article L.2223- 17 du code général des collectivités territoriales le Maire de la Commune de Galluis Annie GONTHIER, accompagnée de Monsieur Michel GOURLIN 4^{ème} adjoint, et de l'Adjoint Administratif constatent ensemble le **16 octobre 2017** l'abandon de plusieurs concessions perpétuelles, non entretenues, citées ci-dessous :

B021 ROBIN Jules du 1er juillet 1946
B022 VANIER Albert du 3 août 1944
B047 FRANCOIS Alfred du 12 juin 1919
B048 Famille HAUDIER du 3 juillet 1917
C004 FRANCOIS Louis du 29 novembre 1934
C008 DUVAL Antoine du 24 décembre 1909
C009 SAULE Elie du 21 novembre 1947- Mort Pour la France
D015 DELSART-METAYER Edouard du 15 février 1940
D029 BIROT Victor /SERRE du 22 août 1939
D030 JONCHERET Valentine du 5 mai 1942
D033 JARNOUX Jean du 5 octobre 1937
D042 VANNIER René du 19 juin 1919
D043 PAULI du 19 juin 1919
D044 DELAUNAY-LALANDRE Paul du 15 juin 1915
D045 MORDELET François du 24 octobre 1914
D046 COLAS Henri du 15 décembre 1919
H100 MAILLARD du 18 mars 1924

Les concessionnaires, dont nous connaissons la seule adresse à la date de prise de ladite concession ou de son renouvellement, ont été averti par courrier, que nous pourrions effectuer avec eux (ou leur mandataire), un 2^{ème} constat sur place au cimetière sur rdv pris au préalable par téléphone en mairie **Si vous êtes concernés par l'une de ces concessions (descendants ou successeurs), ou connaissez des familles concernées, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en Mairie aux horaires d'ouverture ci-dessous ou téléphoner au 01.34.57.03.90 SERVICE CIMETIERE.**

Tous les jours de 9h à 12h du lundi au samedi
Le mardi et jeudi de 15 à 17h (*sauf pendant les vacances scolaires*)

Galluis le 25 octobre 2017

Le MAIRE

Annie GONTHIER



MAIRIE DE GALLUIS

AVIS DE 2^{ème} CONSTATATION D'ABANDON DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL ZONE - E

Par application de l'article L.2223- 17 du code général des collectivités territoriales le Maire de la Commune de Galluis Annie GONTHIER, accompagnée de Monsieur Michel GOURLIN 4^{ème} adjoint, et de l'Adjoint Administratif constatent ensemble le **16 octobre 2017** l'abandon de plusieurs concessions quinquennaires non entretenues et non renouvelées, citées ci-dessous :

E98 PARANT Gilbert/ MARCHADIER du 8 octobre 1978 – NR depuis le 8 octobre 1993
E99 MASSONNAT/LESTIENNE Henri du 13 octobre 1976 - NR depuis le 13 octobre 1991
E114 TERRIEN du 27 avril 1963 - NR depuis le 27 avril 1978
E119 JANISSE du 25 avril 1947 – NR depuis le 25 avril 2007
E120 TERRIEN/LATUNERE du 5 février 1966 - NR depuis le 5 février 1981
E124 TERRIEN Gaston du 04 octobre 1965 - NR depuis le 4 octobre 1980
E126 TERRIEN/BOUJAL Berthe du 13 février 1966 - NR depuis le 13 février 1981
E121 PIOCHE Raymond du 2 septembre 1949 – NR depuis 2 septembre 1994
E130 DELMOTTE Agnès du 16 avril 1987 – NR depuis le 16 avril 2002

Les concessionnaires, dont nous connaissons la seule adresse à la date de prise de ladite concession ou de son renouvellement, ont été averti par courrier, que nous pourrions effectuer avec eux (ou leur mandataire), un 2^{ème} constat sur place au cimetière sur rdv pris au préalable par téléphone en mairie

Si vous êtes concernés par l'une de ces concessions (descendants ou successeurs) , ou connaissez des familles concernées, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en Mairie aux horaires d'ouverture ci-dessous ou téléphoner au 01.34.57.03.90 SERVICE CIMETIERE.

Tous les jours de 9h à 12h du lundi au samedi
Le mardi et jeudi de 15 à 17h (*sauf pendant les vacances scolaires*)

Galluis le 25 octobre 2017

Le MAIRE



Annie GONTHIER



MAIRIE DE GALLUIS

AVIS DE 2^{ème} CONSTATATION D'ABANDON DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL ZONE - H

Par application de l'article L.2223- 17 du code général des collectivités territoriales le Maire de la Commune de Galluis Annie GONTHIER, accompagnée de Monsieur Michel GOURLIN 4^{ème} adjoint, et de l'Adjoint Administratif constatent ensemble le **16 octobre 2017** l'abandon de plusieurs concessions trentenaires non entretenues et non renouvelées, citées ci-dessous :

H59 LECAUDEY Joseph/LANGEVIN Germaine du 25 juin 1977 – NR depuis le 25 juin 2007
H64 DUPONT Mauricette du 14 aout 1970 – NR depuis 14 aout 2000
H74 HUBERT Olympe du 19 décembre 1957 – NR depuis 19 décembre 1987
H76 BARDOT du 23 janvier 1953 – NR depuis le 20 janvier 1983
H77 GUITTON Gabriel/ ROUSSE Renée née GUYOT du 8 juillet 1952 – NR depuis 8 juillet 1982
H81 TORCHEUX du 10 octobre 1970 – NR depuis le 10 octobre 2000
H91 IMBERT Marcel du 30 janvier 1981 – NR depuis 30 janvier 2011
H93 LEBOURQ Louis du 24 octobre 1931- NR depuis 24 octobre 1961

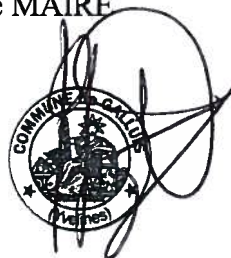
Les concessionnaires, dont nous connaissons la seule adresse à la date de prise de ladite concession ou de son renouvellement, ont été averti par courrier, que nous pourrions effectuer avec eux (ou leur mandataire), un 2^{ème} constat sur place au cimetière sur rdv pris au préalable par téléphone en mairie

Si vous êtes concernés par l'une de ces concessions (descendants ou successeurs), ou connaissez des familles concernées, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en Mairie aux horaires d'ouverture ci-dessous ou téléphoner au 01.34.57.03.90 SERVICE CIMETIERE.

Tous les jours de 9h à 12h du lundi au samedi
Le mardi et jeudi de 15 à 17h (*sauf pendant les vacances scolaires*)

Galluis le 25 octobre 2017

Le MAIRE



Annie GONTHIER